

MAIRIE DE COGGIA



Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 24 novembre 2025
N° 44

OBJET : Annulation des délibérations N° 40 et 41 portant sur des baux emphytéotiques.

Date de la convocation : 17/11/2025	L'an deux mil vingt-trois, et le lundi 24 novembre, à 16 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur AMPART Jean Claude, 1° Adjoint au Maire.
Nombre de membres Composants l'Assemblée : 15	<u>Etaient présents</u> : Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame BIFERALI Martine, Monsieur SPADA Sébastien, Madame ANDREÏ Brigitte, Madame AÏUTI Dominique, Monsieur MALATESTA Ludovic, Madame LIBONATI Julie.
Nombre de Conseillers en exercice : 14	<u>Etaient absents</u> : Monsieur COGGIA François, Monsieur ALZAPIEDI Antoine, Monsieur LAPORTE Bernard, Monsieur RAFFALLI Louis, Monsieur PASSALACQUA Jean Louis, Madame ALFONSI Noëlle.
Nombre de membres présents : 8	<u>Absents représentés</u> : Monsieur PASSALACQUA Jean Louis donne pouvoir à Madame LIBONATI Julie, Monsieur LAPORTE Bernard donne pouvoir à Monsieur SPADA Sébastien, Monsieur COGGIA François donne pouvoir à Monsieur AMPART Jean Claude.
Nombre de votants : 11	
Quorum : 08	
Secrétaire de séance Madame BIFERALI Martine	Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20251124-073-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2025

Le Président expose que suite, à un courrier reçu par les services du contrôle de la légalité des actes, ce dernier nous recommande de retirer les délibérations 40 et 41 portant sur la création de deux baux emphytéotiques.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le retrait des délibérations 40 et 41.

Fait et délibéré à Coggia, les jour, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme
Le Maire
François COGGIA
Le Président de séance
1^{er} ADJOINT ET PAR DÉLÉGATION
ANPART J.e

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20251124-073-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2025